

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

Gr. 18. — Cl. 1.



N° 1.006.326

Porte-mine à magasin.

Société dite : UHU-WERK H. U. M. FISCHER o. H. G. résidant en Allemagne.

Demandé le 19 décembre 1947, à 14^h 41^m, à Paris.

Délivré le 23 janvier 1952. — Publié le 22 avril 1952.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet un porte-mine à magasin muni d'un organe porte-mine commandé, à partir d'un organe rotatif accessible de l'extérieur et par l'intermédiaire d'un système à vis, pour exécuter un mouvement de va-et-vient dans la cavité interne du corps du porte-mine. Dans les porte-mine à magasin de ce type bien connu, le système à vis consiste généralement en une tige en forme de vrille creuse dans laquelle les intervalles entre les différentes spires constituent un filet simple ou multiple à pas rapide grâce auquel une contre-pièce, en forme de tige cylindrique, exécute un mouvement longitudinal, lorsqu'on tourne la vrille. De tels systèmes à vis, que l'on peut, il est vrai, fabriquer à bas prix, présentent l'inconvénient d'être soumis à une usure rapide et de présenter toujours une certaine course morte en raison de l'élasticité propre de la tige creuse.

La présente invention a pour but d'obvier aux inconvénients des portes-mines à magasin de ce type bien connu. Conformément à l'invention, ce but est atteint en donnant à l'organe porte-mine la forme d'une tige pleine filetée à pas rapide qui, d'une part, coopère avec une douille taraudée au même pas tournant dans le corps du porte-mine et qui, d'autre part, est munie de moyens l'empêchant de tourner. Ces moyens consistent avantageusement en deux plats ménagés longitudinalement sur la tige filetée et guidés dans une boutonnière de forme appropriée. L'utilisation d'une tige à filet rapide formant corps avec l'organe porte-mine et d'un écrou tournant dans le corps du porte-mine et agencé sous la forme d'une douille à filet intérieur rapide fait que l'on obtient, en même temps qu'un guidage parfaitement rectiligne de la tige filetée, une translation très précise de l'organe porte-mine dans le sens longitudinal du porte-mine.

Dans une réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, on entoure la tige filetée d'un organe de guidage tubulaire muni simultanément des moyens s'opposant à la rotation de la tige.

Grâce à cette disposition, l'organe porte-mine est guidé convenablement sur la totalité de son trajet.

Enfin, une autre caractéristique avantageuse du porte-mine à magasin suivant l'invention réside dans le fait que l'organe de guidage pour la tige filetée forme simultanément la paroi intérieure d'un magasin à mines de section circulaire fermé vers l'extérieur par une enveloppe en matière transparente. Cette disposition donne au magasin à mines de réserve une grande capacité. L'emploi d'une matière transparente pour l'enveloppe extérieure du magasin procure simultanément l'agrément de pouvoir vérifier à tout moment le contenu du magasin sans être obligé de l'ouvrir.

Un exemple de réalisation de l'invention a été représenté par les deux figures du dessin annexé sur lequel :

La fig. 1 est une coupe longitudinale du porte-mine à magasin suivant l'invention;

La fig. 2 est une coupe transversale suivant la ligne II-II de la fig. 1.

Dans le porte-mine à magasin représenté sur le dessin, l'organe porte-mine 1 forme une seule pièce avec la tige 2 munie d'un filet à pas rapide et coopérant avec une douille taraudée à pas rapide 3. La douille taraudée 3 tourillonne dans l'enveloppe 4 et est immobilisée longitudinalement par une bague filetée 5. Le manchon rotatif 7 est enfilé sur le prolongement 6 de la douille taraudée 3 et se trouve bloqué par le vissage du bouchon 10, sur le filetage 8, entre le collet 9 dudit boulon et un épaulement 11 de la douille 3.

La tige filetée 2 est entourée sur la majeure partie de sa longueur par un guide tubulaire 12 dont l'extrémité tournée vers la douille taraudée 3 présente un profil intérieur en forme de boutonnière 15 s'adaptant aux plats 13 et 14 de la tige filetée 2 et empêchant la rotation de cette tige.

Le guide 12 constitue simultanément la paroi intérieure du magasin à mines 16 de section annulaire fermé extérieurement par l'enveloppe 4 en

matière transparente formant simultanément le corps du porte-mine. L'introduction et l'enlèvement des mines de réserve ont lieu, d'une manière connue en soi, par dévissage de la pièce d'extrémité 17 munie de la pointe métallique rapportée 18 et à travers des échancrures 19 ménagées dans la bride inférieure 20 du guide 12.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet le produit industriel nouveau que constitue un porte-mine à magasin comportant un organe porte-mine commandé à partir d'un organe rotatif accessible de l'extérieur et par l'intermédiaire d'un système à vis, pour exécuter un mouvement de va-et-vient dans la cavité interne du corps du porte-mine, ce porte-mine à magasin étant remarquable, notamment, par les points suivants et leurs combinaisons :

1° L'organe porte-mine est disposé sur une tige filetée à pas rapide qui, d'une part, coopère avec

une douille taraudée à pas rapide tourillonnant dans l'enveloppe et qui, d'autre part, est munie de moyens l'empêchant de tourner;

2° Les moyens empêchant la rotation de la tige filetée consistent en deux plats ménagés sur la longueur de la tige filetée et guidée dans une boutonnière de forme appropriée;

3° La tige filetée est entourée d'un guide tubulaire;

4 Le guide tubulaire porte les moyens s'opposant à la rotation de la tige filetée;

5° Le guide tubulaire constitue la paroi intérieure d'un magasin à mines de réserve de section annulaire et fermé extérieurement par une enveloppe en matière transparente.

Société dite : UHU-WERK H. U. M. FISCHER O. H. G.

Par procuration :

Cabinet R. GUÉTET.

